DÉPARTEMENT
CALVADOS

COMMUNE
SOULEUVRE EN BOCAGE / INTERCO DE LA VIRE AU NOIREAU

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☒ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☐ Autre

Relatif à : Elaboration du PLU de la commune de Souleuvre en Bocage et abrogation des cartes communales des communes déléguées de Beaulieu la Ferrière - Harang, le Reculey, Sainte Marie Laumont et le Tourneur

Lieu de la concertation : MAIRIE DÉLÉGUÉE DE CAMPEAUX

réf. 501 071

Berger Levrault

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : Par arrêté n°A-2021-2 en date du 04/02/2021 le président de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Soulouvre en Bocage et à l'abrogation des cartes communales des communes déléguées de Beaulieu, la Ferrière-Harang, le Reuley, Sainte-Marie-Laumont et le Tourneur

En exécution de la délibération du (1) Conseil Communautaire

en date du 7 décembre 2012

je soussigné(e) (2) Marc ANDREU SABATER

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Vire Normandie, le 17/02/21

signature

Le Président

M. ANDREU SABATER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de…, Président du…, Préfet de…

réf. 501 071 Berger-Levrault (2006)

Permanence du 23 Mars 2021 de 15h à 18h30

1

Bonjour je, soussigné Rémy CHOLET résidant sur la commune de Reculey, suis en désaccord avec le PLU tel qu'il semble s'établir.
ayant parcouru le PLU et compris dans les grosses lignes la philosophie de ce projet, ce que j'en déduit c'est que ce PLU doit servir à combler les terrains vaccants entre des zones construites et non à étendre les hamameaux ou les bourgs; c'est sur ce dernier point que je suis en désaccord avec le PLU.
comment justifiez-vous que la parcelle 14 de l'OAP 57 située au carrefour entre la route du haut chemin et le chemin du hutrel au Reculey puisse faire partie du PLU il ne s'agit pas d'une zone vaccante entre deux zones constructible mais plutôt d'une extention du bourg, c'est pour cette raison que je désapprouve le PLU sur cette parcelle la 14 de l'OAP 57

Je vous remerce par avance de l'interret que vous porterez à ma requête et espère vivement que cette dernière pourra faire revoir votre décision finale

cordialement Rémy CHOLET

Melle Céline Poupion
La Heroudière
(2) Mont-bertrand
35350 Souleuvre

Madame, Monsieur

le Numéro 45. OAP
Je demande la partie le plus à l'ouest de l'OAP 45 soit reportée sur a parcelle en triangle le long du chemin rural le schéma annexé.

Je vous remercie de votre compréhension

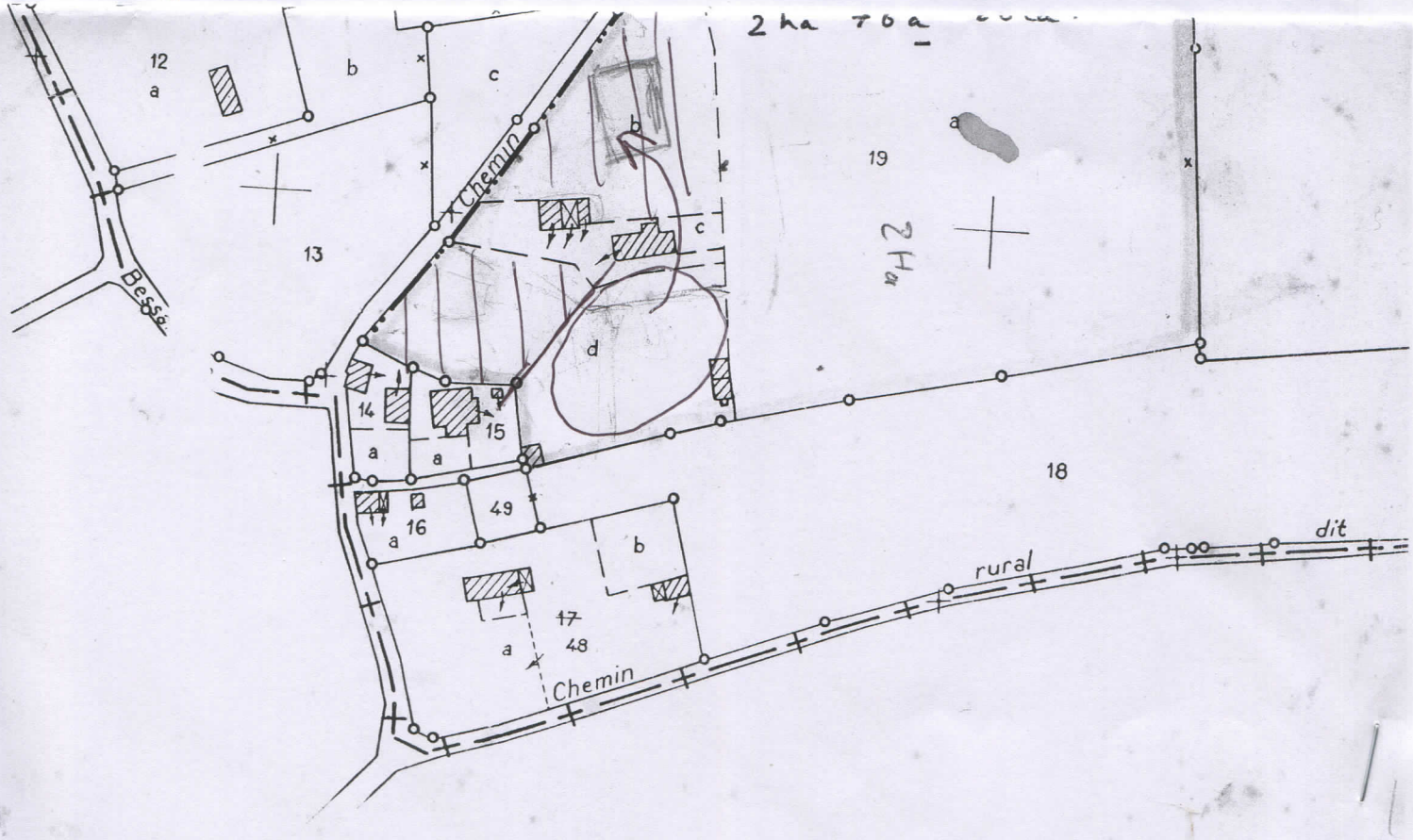

Registre clos le 05/04/2021 à 12h

Les observations